

avait épousé Antoinette Gonin ; leur mariage avait été célébré, le 25 février 1755, l'homme était alors âgé de vingt-cinq ans ; la jeune femme en comptait à peine dix-huit ; elle était fille unique et bien apparentée. Il n'est pas douteux que les avantages de la fortune, comme ceux des qualités morales, n'aient été de son côté ; le sexe fort, dans cette occasion, fut encore le plus chanceux. Le ménage avait habité Jas pendant quelque temps ; à la mort de Jean Gonin, le père, il était venu prendre sa place dans la petite propriété familiale.

Le premier rappel des fabriciens, quoique revêtu de toutes les formes légales, ne sembla pas intimider leur débiteur ; il continua la sourde oreille, nullement disposé à les dédommager de l'arriéré et à passer, ainsi qu'ils le lui demandaient, une reconnaissance nouvelle. Assigné pour le 19 janvier, il ne se présenta pas : les semaines suivantes il ne parut pas davantage ; le 28 février, un jugement par défaut fut rendu contre lui, qui le condamnait sur tous les chefs et l'obligeait, sous peine de contrainte, à se libérer le plus promptement possible. J'ignore pourquoi cette sentence lui fut seulement communiquée, trois mois après, le 13 mai ; on avait vraisemblablement essayé de quelque accommodement ; aucun moyen de conciliation n'ayant abouti, force était de se déterminer à la saisie. Le 4 août suivant, l'huissier Morel arrive, décline son titre et réitère, selon les termes de l'exploit, le commandement de s'exécuter. Il n'obtient d'autre réponse qu'un refus formel et il se met en mesure de remplir son mandat. Deux voisins, appelés à servir de témoins, se récusent et s'obstinent à ne pas même décliner leurs noms ; avec deux compagnons, amenés en prévision de Panissières, Morel se rend dans une terre à proximité de la maison, appelée « René » et joignant au chemin